



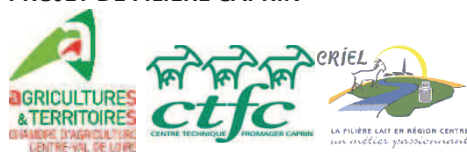
Filière Caprine en région Centre-Val de Loire

Programme d'actions 2017 - 2021

CAP Caprins 3^{ème} génération

Adopté en CPR du 07/04/2017

PROJET DE FILIÈRE CAPRIN



avec le soutien de



**CAP FILIERE CAPRINS DU CENTRE-VAL DE LOIRE
2017-2021**

AXE A. RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS AGRICOLES

- ACTION A.1 Prospection de futurs candidats à l'installation
- ACTION A.2 Sensibiliser les prescripteurs de la filière à la nécessité de soutenir l'installation caprine et faire connaître la filière caprine et le métier d'éleveur caprin auprès des jeunes
- ACTION A.3 Diversification avec un partenariat céréaliers / éleveurs caprins
- ACTION A.4 Préparer les éleveurs à la transmission de leur exploitation
- ACTION A.5 Accompagner la filière à se structurer

AXE B. QUALITÉ SANITAIRE DES LAITS CRUS ET TRANSFORMATION FROMAGÈRE FERMIÈRE

- ACTION B.1 Animer et coordonner la dynamique du réseau des techniciens fromagers fermiers et des AOP de la région Centre-Val de Loire
- ACTION B.2 Accompagner les producteurs fromagers fermiers du Centre-Val de Loire
- ACTION B.3 Déploiement du GBPPLC (Guide lait cru) pour une meilleure maîtrise sanitaire du lait
- ACTION B.4 Mise en place d'un guide de gestion des alertes sanitaires
- ACTION B.5 Etudes techniques fromagères du centre technique fromager caprin de la région Centre-Val de Loire
- ACTION B.6 Etude sur la diversité sensorielle des fromages
- ACTION B.7 Accompagnement des fromagers fermiers au GBPH

AXE C. MAIN D'ŒUVRE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

- ACTION C.1 Favoriser l'emploi qualifié en élevage : CAP MAIN D'ŒUVRE
- ACTION C.2 Etudier la valeur ajoutée apportée par la main d'œuvre salariée
- ACTION C.3 Sensibiliser les éleveurs aux solutions existantes visant à réduire les difficultés liées à la problématique de la main d'œuvre et du travail en élevage
- ACTION C.4 Structuration du réseau d'acteurs « main d'œuvre » et accompagnement à la mise en œuvre de la main d'œuvre partagée
- ACTION C.5 Etudier l'approche technique/ergonomie

AXE D. PERFORMANCES EN ELEVAGES

- ACTION D.1 Anticiper le changement climatique pour sécuriser l'alimentation des troupeaux
- ACTION D.2 Assurer la rentabilité des ateliers laitiers et fromagers et sensibiliser et rendre attractif le conseil auprès d'éleveurs
- ACTION D.3 Valoriser la viande caprine
- ACTION D.4 Suivi technico-économique pré-installation à post installation sur 18 mois
- ACTION D.5 Accompagner les investissements en élevage
- ACTION D.6 Soutenir des projets d'étude innovants

AXE E COMMUNICATION FILIÈRE ET NOTORIÉTÉ DES FROMAGES DE CHÈVRE DU CENTRE VAL DE LOIRE

- ACTION E.1 Communication interne filière
- ACTION E.2 Capitaliser autour des salons pour développer la notoriété des 5 AOP caprines du Centre-Val de Loire
- ACTION E.3 Promouvoir les 5 fromages de chèvre AOP du Centre-Val de Loire

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE A. RENOUELEMENT DES GENERATIONS AGRICOLES

ACTION A.1	Prospection de futurs candidats à l'installation
Objectifs action	Rechercher (hors région Centre-Val de Loire et en région) des candidats à l'installation en élevage caprin. Faire connaître les possibilités de s'installer en région Centre-Val de Loire à des porteurs de projet.
Description actions	<p>A1-1/ Communiquer auprès des futurs porteurs de projets via différents médias Mettre en avant l'expérience d'éleveurs laitiers et fromagers et les atouts de s'installer en région Centre-Val de Loire au travers différents outils de communication (films innovants, série d'articles, supports pour alimenter les interventions dans les établissements scolaires ...). <i>Prévoir une diffusion sur les réseaux sociaux, Youtube, sites internet ...</i></p> <p>Autres outils envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un livret d'offres de vente d'exploitation ou recherche d'associés ; - mettre à jour une liste d'éleveurs accueillant des stagiaires, apprentis... <p>A1-2/ Participer au salon professionnel Capr'innov 2018 et 2020. Le salon Capr'innov est le rendez-vous des professionnels de la filière caprine. L'objectif est de représenter la filière caprine régionale à cette occasion et aller à la recherche de candidats à l'installation.</p> <p>A1-3/ Créer un réseau d'éleveurs témoins Travail engagé au niveau de l'ANICAP et de la FNEC. Organisation de formations (prise en charge par l'ANICAP) proposées aux éleveurs dans le but de communiquer positivement sur le métier d'éleveur caprin pour tout type de public (éleveurs, journalistes, grand public...)</p>
Indicateurs de résultats	Outils réalisés, retours sur le stand régional au salon Evolution du nombre d'installations aidées. Nombre d'éleveurs témoins formés en région
Indicateurs de suivi	Document de résultats
Pilotes	CRIEL et CRACVL
Mise en œuvre	CRIEL et CRACVL
Partenaires	CAs, PAI
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<p>A1/TOTAL : 59 050 €</p> <p>A1-1/ Construction de la stratégie et mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps CRACVL x 15 jours = 8 250€ (pour mémoire) - Temps CRIEL x 15 jours= 15x550€/j= 8 250€ - Création des outils (films, ...) : 5000 € <p>A1-2/ Mise en place du stand (coût stand, mobilier, habillage, outils...) et temps de préparation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût stand : 13 000 € x 2 salons = 26 000 € - Temps d'agent préparation = 4 départements x 2 conseillers x 2 jours x 550€/j x 2 salons = 17 600 € - Temps CRIEL = 3 jours x 550 € x 2 salons = 3 300 € <p>A1-3/ Créer un réseau d'éleveurs témoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge de la formation par l'Anicap et la FNEC
Demande Conseil Régional	<p>A.1/ TOTAL = 30 075€</p> <p>A1-1/ 50% = 6 625 €</p> <p>A1-2/ 50% = 23 450 €</p>
Bénéficiaires	CRIEL, CAs, PAI
Demande Etat	-
Autres financeurs	A1-1/25% CRACVL et 25% CRIEL coût outil A1-2/50% CRIEL coût outil

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE A. RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS AGRICOLES

ACTION A.2	Sensibiliser les prescripteurs de la filière à la nécessité de soutenir l'installation caprine Et faire connaître la filière caprine et le métier d'éleveur caprin auprès des jeunes
Objectifs action	Soutenir les futurs éleveurs dans le démarrage de leur activité et le suivi de leurs projets. Faire connaître la filière caprine et le métier d'éleveur caprin à des jeunes de lycées, MFR, CFPPA, CFA, ... en organisant des rencontres avec la filière.
Description actions	A2-1/ Organisation de deux rencontres régionales à destination des partenaires financiers de la filière (banques, centre de gestion, SAFER...) dans le but d'échanger sur les attentes de la filière, la conjoncture et les engagements des partenaires en terme d'accompagnement des éleveurs caprins. A cette occasion, valoriser le référentiel global technico-économique caprins Centre-Val de Loire qui intègre également les références « BILAN-TRAVAIL ». <i>Format, ½ journée ou 1 journée</i> A2-2/ Organisation de journées d'échanges départementales entre étudiants et acteurs de la filière caprine (présentations technico-économiques et visite d'élevage)
Indicateurs de résultats	Nombre de journée réalisée Nombre de participants
Indicateurs de suivi	Feuille de présence
Pilotes	CRIEL et CRACVL
Mise en œuvre	CRIEL et CRACVL
Partenaires	PAI, CAs et Idele
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	A2/TOTAL = 16 100€ A2-1/Total = 7 300 € 2 journées de sensibilisation avec 10 jours ingénieurs - 10 jours x 550 €/j = 5 500 € Mise à jour du référentiel : 6 agents x ½ journée = 1 800€ (pour mémoire) A2-2/ Temps d'agent : 3 jours de préparation + 1 jour d'organisation = 4 départements x 4 jours x 550 €/j = 8 800 € (pour mémoire)
Demande Conseil Régional	A2-1/50% = 2 750 €
Bénéficiaires	CRIEL
Demande Etat	-
Autres financeurs	Autofinancement du bénéficiaire

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE A. RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS AGRICOLES

ACTION A.3	Diversification avec un partenariat céréaliers / éleveurs caprins
Objectifs action	Favoriser l'émergence de nouveau mode de fonctionnement, voire d'installation, entre systèmes céréaliers et systèmes caprins. Construire la complémentarité dans les territoires, et impliquer les réseaux d'agriculteurs.
Description actions	<p>A3-1/ Expertise juridique et faisabilité technico-économique <i>« Installer un élevage caprin sur mon système céréalier » (mise à disposition de cultures)</i></p> <p>Sujet à proposer dans le cadre d'un PEI. Faire des démonstrations concrètes de projet et réaliser des simulations économiques comme support de communication.</p> <p>A3-2/ Dans un 2^{ème} temps, rencontrer les acteurs de la filière « grande culture » Lister les éleveurs caprins demandeurs ou avec des besoins.</p> <p>Participer à des temps forts de la filière grande culture en région Centre-Val de Loire (AG de coop, ...)</p> <p>Partir d'un département sur des cas concrets de personnes qui s'engagent et communiquer sur cette démonstration.</p>
Indicateurs de résultats	Nombre de partenariat
Indicateurs de suivi	
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	OPA et Syndicalisme
Partenaires	CRIEL
Calendrier	2018 - avril 2021
Coût	
Demande Conseil Régional	Pas de demande de financement
Bénéficiaires	
Demande Etat	
Autres financeurs	

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE A. RENOUELEMENT DES GENERATIONS AGRICOLES

ACTION A.4	Préparer les éleveurs à la transmission de leur exploitation
Objectifs action	Aider les éleveurs à préparer la transmission de leur exploitation. Faciliter la reprise des exploitations caprines et accompagner les repreneurs.
Description actions	<p><i>Les résultats des enquêtes caprines ont montré que 29 exploitations seraient à céder d'ici 2020 et qu'elles n'ont à ce jour pas de repreneur ; et 12 exploitations seront à reprendre après 2020.</i></p> <p>Réaliser un suivi spécifique des éleveurs qui souhaitent transmettre leur exploitation par un binôme de conseillers.</p> <p>Intervention jusqu'à 10 ans avant la transmission pour les éleveurs qui souhaitent arrêter l'activité et ceux qui envisagent de développer leur exploitation sans penser aux conditions reprises.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Elaboration d'une liste d'éleveurs à accompagner à partir du résultat des enquêtes élevages réalisées en 2016 2. Visite par élevage : <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} visite et réalisation d'une synthèse par le <u>binôme de conseillers</u> : <u>1 conseiller élevage et 1 conseiller transmission</u> (1 journée x 2 = temps en élevage et temps de préparation et de synthèse): constats, état des besoins, recueil d'informations, travail sur la stratégie d'entreprise et sensibilisation, préfiguration d'un plan d'actions... - 2^{ème} visite (1/2 journée): <u>du conseiller transmission</u> : échange avec l'éleveur sur les propositions d'actions, travail sur les suites à donner - Suivi de mise en œuvre des démarches et suivi des réalisations, mise à jour du plan d'actions (au cours des 18 mois) (1/2 journée) <u>par le conseiller transmission</u> - 3^{ème} visite ou contact (2 à 3 ans après) (1/2 journée) <u>du conseiller transmission</u> : bilan, vérification de la mise en place du plan d'actions... point sur avancement des démarches. <p><i>Le conseiller transmission fera le lien avec le conseiller de l'élevage pour les visites 2 et 3.</i></p> <p>Un comité de suivi pour la mise en œuvre de cette action et pour son suivi sera assuré par la CRACVL.</p>
Indicateurs de résultats	Evolution du nombre de transmission d'ateliers caprins
Indicateurs de suivi	Nombre de suivis réalisés : 30 exploitations
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	CAs/ ECEL / Groupe régional Transmission/ Laiteries.
Partenaires	Laiteries
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<p>A4/TOTAL = 61 050€</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une liste d'éleveurs à accompagner - 1^{ère} visite et réalisation d'une synthèse = 550€ (coût journalier) x 2 x 30 exploitations agricoles = 33 000 € (50% pris en charge par les OPA) - 2^{ème} visite = 550€ x ½ journée x 30 exploitations agricoles = 8 250€ - Suivi de mise en œuvre = 550€ x ½ journée x 30 exploitations agricoles = 8 250€ - 3^{ème} visite ou contact = 550€ x ½ journée x 30 exploitations agricoles = 8 250€ - Animation comité de suivi CRACVL= 1,5 jours par an sur la durée du CAP x 550€ (coût journalier)= 3 300€ (pour mémoire)
Demande Conseil Régional	A4/ 50% = 28 875 €
Bénéficiaires	OPA
Etat	-
Autres financeurs	Autofinancement des bénéficiaires.

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE A. RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS AGRICOLES

ACTION A.5	Accompagner la filière à se structurer
Objectifs action	Dans le cadre de la nouvelle structuration de la production laitière et fermière, les producteurs seront amenés à échanger au sein d'Organisations de Producteurs. Il s'agit donc d'accompagner les éleveurs dans la création de ces associations / organisations de producteurs et ainsi de créer les conditions de confiance pour des relations fluides entre producteurs et transformateur.
Description actions	<p>Appui à la création des associations / organisations de producteurs et au lancement sur les deux premières années</p> <p>La première ambition des associations est de fédérer et d'organiser l'expression collective de leurs adhérents. La principale mission de ces OP est de négocier les contrats cadre avec les transformateurs privés, pour le compte de leurs adhérents, notamment les clauses de détermination du prix et de gestion des volumes contractuels.</p> <p>Il est donc important d'accompagner les éleveurs caprins dans ce nouveau « cadre » en leur apportant les informations nécessaires à la création des organisations de producteurs et au bon fonctionnement de celles-ci. (<i>méthode de création d'une association de producteurs, définition des objectifs, accompagnement des administrateurs dans la connaissance du marché du lait de chèvre, reconnaissance par les pouvoirs publics,...</i>)</p> <p>5 associations de producteurs sont potentiellement susceptibles d'être créées sur la région Centre-Val de Loire (pour les livreurs H. Triballat Rians, Fromagers de Tradition, Jacquin et Cloche d'Or, ainsi que pour les fromagers fermiers).</p>
Indicateurs de résultats	Nombre d'associations de producteurs créées
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions organisées, feuilles de présence. Feuille de route de l'association.
Pilotes	CRIEL, associations de producteurs
Mise en œuvre	CRIEL, associations de producteurs
Partenaires	APLFC
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<p>A5/ Total= 22 000€</p> <p>40 jours à raison d'environ 8 jours par OP.</p> <p>40 jours x 550 €/j = 22 000 €</p>
Demande Conseil Régional	A5/ 50% = 11 000 €
Bénéficiaires	Associations de producteurs, APLFC
Demande Etat	-
Autres financeurs	Autofinancement du bénéficiaire

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE B. QUALITE SANITAIRE DES LAITS ET TRANSFORMATION FROMAGERE FERMIERE

ACTION B.1	Animer et coordonner la dynamique du réseau des techniciens fromagers fermiers et des AOP de la région Centre-Val de Loire
Objectifs action	Donner une dimension régionale à l'appui fromager en Centre Val de Loire, coordonner l'accompagnement en transformation fromagère fermière, représenter les spécificités fromagères de la région centre Val de Loire.
Description actions	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner l'ensemble de la démarche globale d'accompagnement des producteurs fromagers fermiers en région Centre-Val de Loire ; - Animer le réseau des techniciens fromagers spécialisés régionaux ; - Echanges de groupes, améliorer la coordination de la démarche qualité entre les 5 AOP, répondre et mettre en place des projets collectifs ; - Valoriser et communiquer autour des projets régionaux fromagers fermiers (études techniques, projet d'acquisition de références, économie d'énergie...) ; - Réaliser une production collective annuelle (Journée régionale fromagère, création de références, guide technique pour les fromagers, synthèse, support d'intervention...).
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de productions collectives -Participation des producteurs à des journées techniques fromagères -Réalisation de projets collectifs autour d'une thématique fromagère
Indicateurs de suivi	- Nombre de réunion des groupes, feuilles de présence.
Pilotes	CTFC / CA 18
Mise en œuvre	CTFC / CA 18
Partenaires	Groupe des techniciens fromagers de la région CVL, AOP
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	B.1/ Total= 44 000 € 20 jours ingénieur/an x 550 €/j = 44 000 €
Demande Conseil Régional	B.1/ 50% = 22 000 €
Bénéficiaires	CTFC / CA 18
Demande Etat	
Autres financeurs	

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE B. QUALITE SANITAIRE DES LAITS ET TRANSFORMATION FROMAGERE FERMIERE

ACTION B.2	Accompagner les producteurs fromagers fermiers du Centre-Val de Loire
Objectif	Améliorer les pratiques en technologie fromagère dans les ateliers de transformation à la ferme afin d'éviter les accidents de fabrication. Apporter un accompagnement technique lors de la création d'ateliers fromagers fermiers.
Description	B2-1/ Mise en place d'un conseil préventif en technologie fromagère fermière. Le conseil préventif se décline en un appui technique composé de 2 suivis de 2 heures avec 2 comptes rendus par producteur. <ul style="list-style-type: none"> - 1 AT = 2 visites - 80 AT (environ 20 appuis par an composés de 2 visites) B2-2/ Conception et suivi de projets pour les nouveaux ateliers fromagers fermiers 20 projets d'installation (conseil sur le projet, aide au plan et à l'aménagement, visite), à raison d'un jour et demi d'accompagnement.
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des actions préconisées lors de la première visite. - Nombre de fromagers fermiers accompagnés lors de l'installation
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes rendus individuels - Nombre de suivis réalisés
Pilotes	CTFC / CA 18
Mise en œuvre	CTFC / CA 18
Partenaires	Groupe des techniciens fromagers de la région CVL
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	B.2 / TOTAL = 60 500 € B.2.1/ 80 AT 80 appuis x 2 visites x 0,5 jour/visite x 550 €/j = 44 000 € B.2.2/ 20 projets d'installation x 1,5 jours x 550 €/j = 16 500 €
Demande Conseil Régional	B.2 / TOTAL = 30 250 € B.2.1/ 50% = 22 000 € B.2.2/ 50% = 8 250 €
Bénéficiaires	Groupe des techniciens fromagers de la région CVL
Demande Etat	
Autres financeurs	

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE B. QUALITE SANITAIRE DES LAITS ET TRANSFORMATION FROMAGERE FERMIERE

ACTION B.3	Déploiement du Guide de Bonnes Pratiques Production du Lait Cru de Chèvre (GBPPLC) pour une meilleure maîtrise sanitaire du lait
Objectifs action	Déployer le guide auprès des techniciens et producteurs caprins en région Centre Val de Loire Prévenir et gérer les pathogènes chez les laitiers et fromagers fermiers
Description actions	<p>Suite au travail mené sur la rédaction du GBPPLC dans le cadre du Cap caprin 2G, cette action B.3 a pour objectif de déployer régionalement et sur le terrain le guide. (Groupe de travail de rédaction du GBPPLC : CRIEL, CTFC-CA18, OPA, Laiteries...)</p> <p>B3-1/ Réalisation de supports de « formation » à destination des éleveurs et des conseillers Création de supports de formation pour le déploiement du guide sur le terrain. 2 jours (réalisation des supports de formation) x 2 personnes (CRIEL et CTFC)</p> <p>B3-2/ Conception et réalisation d'outils de communication à afficher dans les élevages A destination des éleveurs dans la salle de traite. Pour développer les bons réflexes en élevage. <ul style="list-style-type: none"> - 6 jours de conception CRIEL - Impression ANICAP </p> <p>B3-3/ Journée de lancement et d'approfondissement du GBPPLC à destination des conseillers caprins et laiteries de la région CVL Diffusion d'un message commun à tous les conseillers. Temps de partage du guide et du message à communiquer sur le terrain. Intervention d'un expert de L'IDELE sur les pathogènes.</p> <p>B3-4/ Organisation d'intervention de transfert d'informations à destination des éleveurs laitiers et fromagers <i>Formations via VIVEA (compter environ 10 formations)</i></p> <p>B3-5/ Appui technique préventif aux éleveurs sur la thématique « Maîtrise de la qualité du lait cru de chèvre » Cet Appui Technique est conditionné par la participation à une des journées de l'action B.3.4. 75 éleveurs accompagnés au travers de cet appui technique. <ul style="list-style-type: none"> - 1 AT = 1 visite de suivi (1 journée) </p> <p>B3-6/ Appui technique maîtrise numération cellulaire du lait de chèvre : Intervention d'un conseiller élevage ou conseiller traite. 50 AT sur la région. 1 AT= 2 visites d'un conseiller élevage ou traite (soit 2 demi-journées)</p>
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conseillers à la journée de lancement (entre 15 et 20 attendus); - Nombre de producteurs aux journées de transfert ; - Nombre d'appuis techniques réalisés sur les exploitations.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Supports de formation ; - Outils réalisés ; - Compte rendus de visites.
Pilotes	CRIEL, CTFC / CA 18
Mise en œuvre	CRIEL, CTFC / CA 18
Partenaires	OPA, Laiteries
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021

Coût	B.3/ TOTAL = 89 250 € B.3.1/ = 2 jours x 2 personnes x 550 €/j = 2200 € (CRIEL et CTFC) B.3.2/= 6 jours de conception CRIEL= 6 x 550 €/j = 3 300€ B.3.3/ = Coût intervenant extérieur type IDELE = 2 000€ B.3.4/ = 10 journées x 1300 € = 13 000 € B.3.5/ = 75 ATI x 550€/visite = 41 250 € B.3.6/ = 50 ATI (100 visites) x 550€ = 27 500€
Demande Conseil Régional	B.3/ TOTAL = 38 125 € B.3.1/ 50% = 1 100 € B.3.2/ 50% = 1 650 € B.3.3/ 50% = 1 000 € B.3.4/ Néant B.3.5/ 50% = 20 625 € B.3.6/ 50% = 13 750€
Bénéficiaires	CRIEL, CTFC/CA 18, OPA, Laiteries, GDS
Demande Etat	
Autres financeurs	B.3.2/ 50% CRIEL B.3.3/ 50% CRIEL

AXE B. QUALITE SANITAIRE DES LAITS ET TRANSFORMATION FROMAGERE FERMIERE

ACTION B.4	Mise en place d'un guide de gestion des alertes sanitaires
Objectif	Accompagner les éleveurs fromagers fermiers dans la gestion d'une crise sanitaire ; Mettre en place un protocole régional pour la gestion des alertes sanitaires dans les ateliers fromagers.
Description	<p>B4-1/Harmonisation régionale d'un protocole de gestion des alertes La gestion des alertes sanitaires est aujourd'hui formalisée au travers d'un guide national. Il a pour objectif d'organiser la coordination entre les acteurs de la chaîne alimentaire en cas d'alerte sur un produit ou un lot de produits identifiés.</p> <p>Les pertes sont importantes pour les fromagers fermiers en cas de souci sanitaire. Aussi, afin d'être le plus réactif possible, et ainsi minimiser les pertes financières des fromagers fermiers, nous souhaitons, à l'échelle régionale, créer un protocole pratique de gestion des alertes sanitaires. L'objectif étant d'harmoniser les pratiques et ainsi d'optimiser les protocoles des 6 départements.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ La finalité sera un document support qui servira de références. Celui-ci devra être validé par les DDCSPP. ⇒ L'APLFC travaillera en lien avec les GDS sur ce dossier. <p>B4-2/Impression et diffusion du document « guide »</p>
Indicateurs de résultats	- Outils réalisés
Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions et compte rendus
Pilotes	APLFC
Mise en œuvre	APLFC
Partenaires	GDS, CTFC/CA18
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<p>B.4/ TOTAL = 21 150 €</p> <p>B.4.1/ 18 jours d'animation-coordination (APLFC) = 18 x 550 €/j = 9 900€ 15 Jours GDS = 15 x 550 €/j = 8 250 €</p> <p>B.4.2/ Coût d'impression des guides = 3 000 €</p>
Demande Conseil Régional	<p>B.4 / TOTAL = 10 575 €</p> <p>B.4.1/ 50% = 9 075 € B.4.2/ 50% = 1 500 €</p>
Bénéficiaires	APLFC, GDS
Demande Etat	
Autres financeurs	50% APLFC de frais d'impression.

AXE B. QUALITE SANITAIRE DES LAITS ET TRANSFORMATION FROMAGERE FERMIERE

ACTION B.5	Etudes techniques fromagères du Centre Technique Fromager Caprin de la région Centre-Val de Loire
Objectif	Améliorer la qualité du lait et des fromages fermiers via la réalisation d'études d'acquisition de références sur des accidents de fabrications ou des pratiques fromagères. Maintenir un niveau et une diversité de flores satisfaisantes dans les laits afin de garantir le bon déroulement du processus fromager avec des pratiques traditionnelles.
Description	<p>Suite à l'action B2.2 menée dans le CAP 2G, mise en place d'une étude d'approfondissement afin d'enrichir les laits en flores positives et améliorer les aptitudes acidifiantes.</p> <p>A la demande de producteurs fromagers fermiers, l'action B.2.2 du CAP 2G avait pour objectif de faire un état des lieux de la qualité des laits chez 15 producteurs fromagers fermiers et de vérifier leurs aptitudes acidifiantes. L'acidification est en effet une étape primordiale en technologie lactique.</p> <p>Les premiers résultats de cette étude technique permettent de commencer à identifier des pistes de travail pour favoriser le niveau et la diversité des flores dans le lait. Afin d'apporter des solutions concrètes aux producteurs pour améliorer la fromageabilité de leur lait, il est nécessaire d'approfondir certains leviers (ensemencement en flores positives dans les machines à traire, produits de nettoyage, sélection de pratiques d'élevage) afin de leur permettre la pérennisation de leur production, notamment via l'utilisation du lactosérum.</p> <p><i>La diffusion des données de l'action B.2.2 du CAP 2G et de l'action B.5 du CAP 3G se fera via l'action B.1.</i></p> <p>Cette action passera par la réalisation de suivis dans des ateliers fromagers pour tester des pratiques pouvant permettre de maintenir un niveau et une diversité de flores suffisantes afin d'assurer un bon déroulement de la fabrication fromagère lactique.</p> <p>Journées ingénieur – Analyses microbiologiques en laboratoire (achat de matériel, frais de transport et d'analyse des échantillons)</p>
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de nouvelles méthodes pourensemencer positivement les laits de chèvre ; - Résultats de dénombrements microbiens sur des laits ; - Supports réalisés.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de fromagers suivis - Protocole expérimental
Pilotes	CTFC / CA18
Mise en œuvre	CTFC / CA18
Partenaires	
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<p>B.5/ TOTAL = 19 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 jours ingénieur (CTFC) x 550 €/j = 11 000 € - frais d'analyses et logistique = 8 000 €
Demande Conseil Régional	B.5/ 50% = 9 500 €
Bénéficiaires	CTFC / CA18
Demande Etat	
Autres financeurs	50% CTFC / CA18

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE B. QUALITE SANITAIRE DES LAITS ET TRANSFORMATION FROMAGERE FERMIERE

ACTION B.6	Etude sur la diversité sensorielle des fromages AOP
Objectif	Identifier tout au long du process les pratiques de fromagerie clés agissant sur la préservation et sur l'expression de la flore pour in fine générer de la diversité sensorielle.
Description	PEI 2018. Les études nationales en lien avec les fromagers traditionnels ont jusqu'à maintenant été essentiellement tournées sur la composition en flores des laits et le lien avec les pratiques d'élevage. Il manque à ce jour des données sur les facteurs d'influence au niveau de la transformation en interaction avec les écosystèmes des laits crus afin de générer de la diversité sensorielle dans les fromages fermiers. Cela est d'autant plus vrai pour les fromages de chèvre de type lactique.
Maître d'œuvre	CTFC / CA 18, Sainte Maure de Touraine
Bénéficiaires	CTFC / CA 18, Sainte Maure de Touraine
Coût	Pour mémoire
Aide	Pour mémoire

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE B. QUALITE SANITAIRE DES LAITS ET TRANSFORMATION FROMAGERE FERMIERE

ACTION B.7	Accompagnement des fromagers fermiers au Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène : GBPH.
Objectif	Accompagner les fromagers fermiers dans l'application du guide des bonnes pratiques d'hygiène sur leur atelier de transformation, suite à la future application d'un GBPH Européen.
Description	<p>Lors de la création d'un atelier fromager fermier, il est nécessaire pour le producteur de réaliser une formation GBPH fromager afin d'identifier les bonnes pratiques d'hygiène sur l'élevage et sur toutes les actions en fromagerie, en fonction de chaque technologie appliquée dans l'atelier de transformation.</p> <p>L'objectif de cette action est d'accompagner les producteurs à passer de la théorie vue au cours de la formation GBPH à la mise en place concrète des préconisations sur son atelier fromager, afin de garantir une bonne maîtrise sanitaire au cours du process de fabrication.</p> <p>ATI : 80 visites sur 4 ans (1 visite = une demi-journée)</p>
Indicateurs de résultats	- Nombre de fromagers avec un GBPH personnalisé sur leur exploitation
Indicateurs de suivi	- Nombre de fromagers rencontrés - Comptes rendus de visite
Pilotes	CTFC/CA 18
Mise en œuvre	CTFC/CA 18
Partenaires	GDS
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	B.7/ TOTAL = 22 000 € 80 visites x 0,5 jour/visite x 550 €/j = 22 000 €
Demande Conseil Régional	B.7/ 50% = 11 000 €
Bénéficiaires	CTFC/CA 18, GDS
Demande Etat	
Autres financeurs	

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE C. MAIN D'ŒUVRE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

ACTION C.1	Favoriser l'emploi qualifié en élevage : CAP MAIN D'ŒUVRE
Contexte et Problématique	Les problématiques d'astreintes, de contraintes de l'élevage, d'amélioration des conditions de travail associés à une augmentation de l'activité par Unité de Travail (augmentation taille des troupeaux) doit amener les éleveurs à développer le recours à la main d'œuvre salariée.
Objectifs action	-Trouver et former en local les futurs salariés des éleveurs caprins de la région. Apporter le cadre du réseau agricole aux futurs salariés. -Insérer / réinsérer des chercheurs d'emploi -Communiquer positivement sur l'élevage en externe auprès des lycées, partenaires, institutions, presse,... et communiquer positivement vers les éleveurs en apportant des solutions concrètes, en véhiculant un message positif et d'avenir.
Description actions	C.1/ Mise en œuvre de pépinières de salariés et futurs salariés d'élevage caprin : CAP MAIN D'ŒUVRE <ul style="list-style-type: none"> • 2 pépinières simultanées en 2017 (avril-juin) • 1 à 2 pépinières par an.
Indicateurs de résultats	Taux d'embauche à la sortie de la formation
Indicateurs de suivi	Emargement COPIL Nombre de pépinière mise en œuvre Nombre de stagiaires formés : objectifs entre 14 et 28 stagiaires par an 6 pépinières
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	C.1/ CA18, CA37, CRACVL
Partenaires	Services de remplacement, Groupements d'employeurs, FAFSEA, Pôle Emploi, OPA, et partenaires de la filière
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	C.1/ TOTAL = 312 100€ 2017: 2 pépinières = 102 350€ - 58 jours d'intervenants (CFPPA et OPA) x 700€ (forfait journalier) = 40 600€ - 95 jours d'animation x 550€ (forfait journalier CA) = 52 250€ - logistique (salle, impression) = 9 500€ - transport, hébergement...= 1 500€ TOTAL= 102 350€ 2018 : 1 pépinière= 53 joursx550€ + 29x700€+ 4250€ (logistique)= 53 700€ 2019 : 2 pépinières = 102 350€ 2020 : 1 pépinière = 53 700€
Demande Conseil Régional	C.1/ 43 413€ 80% x 162 800€ (=296 jours x 550 €/j) x 1/3 (2/3 dans le cadre du CAP Bovins lait) = 43 413 €
Bénéficiaires	CRACVL, CA37, CA18, OPA
Demande Etat	
Autres financeurs	AAP fonds réactifs Conseil Régional CRIEL Caprin Centre : 1 500€ chaque année du CAP Autofinancement des bénéficiaires

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE C. MAIN D'ŒUVRE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

ACTION C.2	Etudier la valeur ajoutée apportée par la main d'œuvre salariée
Objectifs action	Intégrer l'analyse de la main d'œuvre dans le projet d'élevage. Faciliter la mise en cohérence entre les ressources humaines et le projet d'élevage.
Description actions	<p>Etudier la valeur ajoutée apportée par la main d'œuvre salariée</p> <p>1/Définir la méthode d'étude : bibliographie (3 jours agent) + création de la méthodologie et échantillonnage (6 agents x 2 jours) en lien avec les thématiques « organisation du travail » et « ergonomie ». L'analyse sera réalisée sur la conduite d'élevage et la transformation fromagère.</p> <p>2/Tester la méthodologie (6 agents pour 1 test dans une ferme= 1jour terrain + 1 jour synthèse) et réajustement de la méthode (6 agents x 1 jour)</p> <p>3/Déployer la méthode dans les fermes du réseau pour obtenir un panel significatif de situation. (22 élevages du réseau de référence qui compte au moins 0,5 UMO salarié x (1 jour terrain + 1 jour synthèse)</p> <p>4/Exploitation des résultats et création d'un document de résultats (6 agents x 2 jours)</p> <p>5/Valorisation des résultats lors des journées techniques régionales et départementales.</p> <p>Cette étude mobilisera les experts du réseau GEHODES en matière de relation employé-employeur.</p>
Indicateurs de résultats	Nombre de participants aux manifestations où seront présentés les résultats.
Indicateurs de suivi	Document de résultats
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	CAs, IDELE
Partenaires	
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<p>C.2/ TOTAL = 50 950 €</p> <p>Fonctionnement agents :</p> <p>IDELE= 8 jours x 550€ (coût journalier)= 4 400€</p> <p>OPA= 81 jours x 550€ (coût journalier) = 44 550€</p> <p>Frais impression document= 2 000€</p>
Demande Conseil Régional	C.2/ 50% = 25 475€
Bénéficiaires	CAs et IDELE
Demande Etat	-
Autres financeurs	50% CRACVL impression.

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE C. MAIN D'ŒUVRE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

ACTION C.3	Sensibiliser les éleveurs aux solutions existantes visant à réduire les difficultés liées à la problématique de la main d'œuvre et du travail en élevage
Objectifs action	Avoir une approche globale sur la problématique du travail. Faire connaître des solutions liées à la problématique de la main d'œuvre en élevage caprins. Dédramatiser la question du travail en élevage caprin.
Description actions	C.3.1/Créer et diffuser des supports de communication innovants : vidéos et Bande dessinée. - 1 film complet + microfilms : diffusés dans les instances stratégiques de l'élevage en région et accessible sur tous les sites internet des Chambres d'agriculture. - Une petite BD mensuelle de 4 cases sur la thématique du travail en élevage caprins. Cette BD sera diffusée dans la presse locale agricole et les newsletters des CAs. C.3.2/Création de références sur la gestion des ressources humaines et l'organisation du travail : - Mobiliser le réseau GEHODES auprès de 6 fermes « témoins » auxquelles les éleveurs identifieraient mieux ce qu'un accompagnement GEHODES peut leur apporter : soit la réalisation de 6 diagnostics et accompagnements. - Accompagner à la mise en œuvre du plan d'actions proposé. - Description des cas et communication sur ces 6 fermes « témoins » (lien action E.1).
Indicateurs de résultats	Nombre d'éleveur ayant participé aux réunions où les films ont été diffusés et nombre de clic sur les newsletters. Evolution du nombre de diagnostic GEHODES à la « carte » réalisés.
Indicateurs de suivi	Nombre de films réalisés et de Bandes dessinées Nombre de fermes « témoins » engagées
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	OPA
Partenaires	Dessinateur professionnel, membres de la filière caprine, le CRIEL Caprin Centre.
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	C.3/ TOTAL = 33 360 € C.3.1/Total= 19 800 € Films : prestataire : 4 400 € Bande dessinée : 1 BD chaque mois (sauf juillet ou août) soit 44 BD de 4 cases à 350€/BD = 15 400 € C.3.2/ 2 260 €/ diagnostic x 6 fermes = 13 560 €
Demande Conseil Régional	C.3/ TOTAL = 16 680 € C.3.1/ 50% = 9 900 € C.3.2/ 50% = 6 780 €
Bénéficiaires	OPA
Demande Etat	
Autres financeurs	C.3.1/Film= 50% CRACVL Bandes dessinées= 25% CRACVL et 25% CRIEL Caprin Centre C.3.2/ 50% Crédits GEHODES filières

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE C. MAIN D'ŒUVRE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

ACTION C.4	STRUCTURATION du réseau d'acteurs « main d'œuvre » et ACCOMPAGNEMENT à la mise en œuvre de la main d'œuvre partagée.
Objectifs action	Développer la synergie entre les acteurs « main d'œuvre en élevage » de la région Centre-Val de Loire et améliorer la cohérence entre leurs services. Améliorer la connaissance des éleveurs de l'offre de services pour cette problématique. Lever les difficultés du recours à l'emploi de main d'œuvre partagée à la fois du côté des salariés (leurs compétences, leur recrutement...) et des éleveurs (leurs compétences, leurs besoins, les conditions de travail...).
Description actions	<p>1/Mettre en place un réseau régional « main d'œuvre » avec tous les partenaires concernés par la problématique (dont l'enseignement agricole), autour d'un projet commun et animer ce réseau sur la durée du CAP filière.</p> <p>La finalité est de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Avoir une carte de tous les services en région très claire et simple pour faciliter leurs utilisations par les éleveurs 2. Travailler avec l'enseignement agricole pour renforcer les liens entre éleveurs et élèves et organiser / faciliter la mise en œuvre de stage/d'apprentissage. <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Rencontrer tous les acteurs et les fédérer autour d'un projet commun et avec une approche par filière élevage. ⇒ Créer un lieu d'échanges d'expériences et de progression pour les partenaires ⇒ Valoriser les savoir-faire et expertises pour apporter aux éleveurs une plus grande visibilité aux métiers... <p><i>Un AAP sera mis en place pour l'animation du réseau.</i></p> <p>2/ Accompagner la mise en place de la main d'œuvre partagée dans les élevages caprins: Etudier la faisabilité, en fonction des besoins de groupes d'éleveurs, l'émergence et de la mise en place du dispositif de main d'œuvre partagée le plus adapté ET accompagner à la mise en œuvre du dispositif choisi au sein de 4 groupes d'éleveurs dont 2 groupes spécialisés caprins.</p> <p>3/Etudier et créer un diagnostic de faisabilité d'un remplacement : <i>puis-je me faire remplacer ? Comment ? Suis-je remplaçable ? Je veux employer est-ce possible pour moi ?</i> Il s'agit de rassurer l'éleveur de la possibilité d'être remplacé (en cas de coup dur, vacances... car il y a de moins en moins de bénévoles, et la densité d'élevage diminue donc il y a de moins en moins d'entraide). Se faire remplacer est la première étape pour aller faire l'emploi de salarié= tester de prendre congés et tester de confier des responsabilités à un salarié. ➔ créer et tester un service « <i>suis-je remplaçable ?</i> » soit sous forme de visite d'une demi-journée et/ou soit sous forme d'un autodiagnostic avec une « fiche réponse » « <i>Suis-je remplaçable ?</i> »</p>
Indicateurs de résultats	Evolution du nombre d'emploi salarié en élevage caprins.
Indicateurs de suivi	Feuille émargement réunion et compte-rendu.
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	C.4.1/AAP C.4.2/ SR

Partenaires	Tous les acteurs de la filière caprine.
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	C.4/ TOTAL = 74 550 € C.4.1/ 36 000 € 30 jours par an temps animateur x 2 années x 550 €/j = 33 000 € Frais logistique : salle, impression, prestation= 3 000 € C.4.2/ 15 jours x 4 groupes x 550€ (coût journalier) = 33 000 € C.4.3/ 10 jours x 550€ (coût journalier) = 5 550 € (pour mémoire)
Demande Conseil Régional	C.4/ TOTAL = 34 500€ C.4.1/ 50%= 18 000€ C.4.2/ 50%= 16 500€
Bénéficiaires	C.4.1/ AAP C.4.2/ SR
Demande Etat	
Autres financeurs	Autofinancement des bénéficiaires. C.4.2/ compléter par 2 à 3 jours de formation VIVEA si possible pour amener une première réflexion collective.

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE C. MAIN D'ŒUVRE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

ACTION C.5	ETUDIER l'approche technique/ergonomie
Objectifs action	Doter la filière caprine d'éléments d'analyse pour optimiser l'organisation du travail.
Description actions	1/Mettre en place un groupe de travail pour les thématiques telles que : - « Apprentissage des primipares à la traite » - « Thermisation du colostrum » afin de collecter les informations sur les pratiques en élevages et de synthétiser les résultats. 2/ Mettre en place un groupe opérationnel autour de la problématique de la pénibilité en fromagerie : «Faciliter le travail en fromagerie en s'appuyant sur une approche ergonomique ».
Indicateurs de résultats	Nombre d'éleveurs et de prescripteurs destinataires des résultats.
Indicateurs de suivi	Création de rapports de résultats.
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	CAs
Partenaires	Membres de la filière caprine
Calendrier	1/Ces deux thématiques seront explorées à mi-parcours du CAP filière début 2019 ; 2/AMI PEI 2016.
Coût	1/A définir à mi-parcours 2/Projet AMI PEI = 6 500€ (pour mémoire)
Demande Conseil Régional	-
Bénéficiaires	CAs
Demande Etat	
Autres financeurs	FEADER

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE D. PERFORMANCES EN ELEVAGES

ACTION D.1	Anticiper le changement climatique pour sécuriser l'alimentation des troupeaux
Objectifs action	Sécuriser l'autonomie alimentaire des systèmes et rester en adéquation avec les conditions de production des AOP, informer et préparer les éleveurs au changement climatique sur le long terme et proposer des pistes d'adaptation.
Description actions	<p>1/ Poursuivre les travaux engagés dans le cadre du programme Herbe et Fourrages</p> <p>L'affouragement en vert (finalisation des travaux sur 2017) : production de références (retour d'expériences) à partir de 4 fermes pilotes. Elaboration d'une plaquette de résultats.</p> <p>Faire intervenir le réseau Herbe et Fourrage lors des journées départementales et régionales caprines.</p> <p>Adapter les messages et conseils à destination des éleveurs caprins.</p> <p>2/Evaluer les impacts du changement climatique à l'horizon 2050, sur les systèmes caprins de la région (pour mémoire)</p> <p>Décrire les évolutions du climat aux travers d'indicateurs météorologiques et agroclimatiques.</p> <p>Evaluer les impacts concrets sur les cultures fourragères et systèmes d'élevages.</p> <p>3/ Proposer des pistes d'adaptation possibles pour les différents systèmes</p> <p>Elevages issus des fermes Réseau caprin CVL. Approche par système d'élevage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion de préparation de l'étude : 6 agents x ½ journées - Validation travaux de prospective climato agronomique (issus D2) et choix des cas à étudier* (contexte pédoclimatique X Système alimentaire) :6 agents x 1 jour - Simulations sur cas retenus en étape 2/Climat futur moyen, Climat année future spécifique et scénarios d'adaptation envisagés : 6 agents x 2,5 jours - Analyse de la faisabilité des scénarii et adaptations envisagés auprès des éleveurs du réseau de fermes de référence : 6 agents x 1 jour <p>* A priori, retenir pour les simulations et adaptations :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Un système spécialisé pâturage · Un système polyculture élevage foin de luzerne (reste à valider si ce système est bien dans la zone étudiée dans le cadre de CLIMALAIT) · Un système spécialisé enrubannage foin <p>4/ Assurer la valorisation et le transfert de ces travaux = H & F et journée technique</p>
Indicateurs de résultats	Nombre d'éleveurs et prescripteurs destinataires des documents Nombre d'interventions sur le sujet et participation des éleveurs et prescripteurs à ces interventions.
Indicateurs de suivi	Rédaction d'une synthèse (situation climatique initiale et évolutions attendues en 2050, impacts attendus du changement climatique sur les productions fourragères et systèmes fourragers, pour un ou plusieurs systèmes, voies d'adaptation possibles et perception par les éleveurs)
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	OPA, IDELE
Partenaires	
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<p>D.1/ TOTAL = 189 229 €</p> <p>D.1.1/ Réseau Herbe & Fourrage 2017-2021: 172 729 € pour la filière caprine.</p> <p>D.1.2/ financement CNIEL</p> <p>D.1.3/ 16 500 €</p> <p>IDELE= 5 jours x 550€ (coût journalier)= 2 750€</p>

	OPA= 25 jours x 550€ (coût journalier) = 13 750€ D.1.4/ H&F et action E.1
Demande Conseil Régional	D.1/ TOTAL = 35 887 € D.1.1/ 20% = 27 637 € D.1.3/ 50%= 8 250 €
Bénéficiaires	OPA, Réseau H& F, IDELE
Demande Etat	
Autres financeurs	FEADER= 110 546 € Chambres d'agriculture du Centre-Val de Loire = 34 546€ CNIEL

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE D. PERFORMANCES EN ELEVAGES**

ACTION D.2	Assurer la rentabilité des ateliers laitiers et fromagers Sensibiliser et rendre attractif le conseil auprès d'éleveurs
Objectifs action	<p>Pour les éleveurs laitiers : les accompagner dans une meilleure gestion de leur production en maîtrisant leurs coûts de production.</p> <p>Pour les fromagers : les accompagner dans la vente de leur produit « au juste prix ». Il s'agit donc de connaître son coût de production pour améliorer sa performance économique d'une part et valoriser ses produits.</p> <p>Un certain nombre d'éleveurs rencontrant des difficultés n'ont pas accès à l'appui technique ou à la formation, par manque de moyen mais aussi de connaissance des outils proposés. S'y ajoute parfois un manque de temps, de motivation ou d'intérêt.</p> <p>Argumenter et convaincre : l'objectif est donc d'aller à leur rencontre pour les informer et les inciter à entrer dans les dispositifs d'accompagnement et de conseil.</p> <p>Poursuivre les appuis techniques individuels auprès des éleveurs afin d'assurer la pérennité des exploitations caprines</p>
Description actions	<p>D.2.1/Acquisition de références sur la rentabilité des ateliers fromagers fermiers Observatoire du prix des fromages (à valoriser auprès des prescripteurs). Analyse de la rentabilité en fonction de la gamme de produits et des circuits de commercialisation. Enrichissement du guide « commercialisation des fromages en CVL ».</p> <p>D.2.2/Accompagner les éleveurs (livreurs et fromagers) avec la mise en place de suivis individuels du coût de production. Utilisation d'outil <i>ad hoc</i>.</p> <p>D.2.3/Donner accès aux éleveurs non adhérents au contrôle de performance à leurs données de base sur leur production et au conseil global. Adhésion au contrôle de performance : correspondance de 5 visites d'intervention du technicien dans l'élevage avec engagement de l'éleveur pour un suivi sur 3 ans (= justificatif d'adhésion au contrôle de performance)</p> <p>D.2.4/Accompagner à la connexion au schéma génétique Appui technique, pour les éleveurs adhérents au contrôle de performances, pour l'amélioration de la reproduction, de la filiation et de la fertilité (en lien avec le programme Gènes Avenir) : 2 visites (1/2 journée) par élevage. Objectif de suivi : 80 élevages.</p> <p><i>Les résultats de toutes les actions seront diffusés lors des Journées Régionales Caprines et /ou via les bulletins Esprit filière.</i></p>
Indicateurs de résultats	150 éleveurs accompagnés.
Indicateurs de suivi	Guide commercialisation Nombre d'éleveurs engagés.
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	OPA
Partenaires	
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<p>D.2/ TOTAL = 177 350 €</p> <p>D.2.1/ 7 agents x 6 jours x 550 € (coût journalier) = 23 100 €</p> <p>D.2.2/ 100 coût de production x 415 € = 41 500 €</p>

	<p>1 coût production = -Collecte des données en élevage, ½ journée = coût 275€ -Analyse du coût de production : 2 heures en individuel = coût 140€ D.2.3/ 68 750 € 1 375€ x 50 élevages= 68 750 € D.2.4/ 44 000 € 550€ x 80 élevages = 44 000 €</p>
<p>Demande Conseil Régional</p>	<p>D.2/ TOTAL = 88 675 € D.2.1/ 50%= 11 550 € D.2.2/ 50% = 20 750€ D.2.3/ 50% = 34 375€ D.2.4/ 50% = 22 000€</p> <p><i>Soutien aux contrôles de performances = soutien à l'activité liée à la faible densité d'élevage.</i></p>
Bénéficiaires	OPA, CTFC/CA18, IDELE
Demande Etat	FAM ATR Coût de production + autonomie alimentaire= 15 000 € x 4 années. Taux de l'aide= 80% des coûts facturés.
Autres financeurs	

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
 AXE D. PERFORMANCES EN ELEVAGES**

ACTION D.3	Valoriser la viande caprine
Objectifs action	Améliorer la valorisation des produits caprins
Description actions	<p>1/ Identifier les pratiques d'engraissement des chevreaux et la valorisation des réformes et activité des structures d'abattages et de commercialisation de la région et définir les pistes de développement de la filière.</p> <p>Stagiaire 6 mois</p> <p>Recenser les pratiques d'élevages et les débouchés <i>(Capitaliser en partie sur les travaux réalisés dans le Cher et l'Indre-et-Loire)</i></p> <p>2/Proposer de nouvelles actions leviers à l'issue de l'étude</p>
Indicateurs de résultats	Nombre d'élevages sensibilisés
Indicateurs de suivi	Rapport de stage, invitation, émargement
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	OPA
Partenaires	Membres de la filière
Calendrier	2018-2021
Coût	<p>D.3/TOTAL = 60 000 €</p> <p>D.3.1/ Stagiaire = 9 000 €</p> <p>Coordination CRACVL= 20 jours x 550€ (coût journalier) = 11 000 € (pour mémoire)</p> <p>D.3.2/nouvelles actions : temps de réalisation et supports= 40 000 € (pour mémoire)</p>
Demande Conseil Régional	<p>D.3/ TOTAL = 4 500 €</p> <p>50% coût stagiaire</p>
Bénéficiaires	CRACVL
Demande Etat	
Autres financeurs	
Observation	Lien avec le Casdar « Faisabilité d'engraisser des chevreaux en élevage ».

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE D. PERFORMANCES EN ELEVAGES

ACTION D.4	Suivi technico-économique pré-installation à post installation sur 18 mois
Objectifs action	Accompagner les porteurs de projets dans la définition et la mise en œuvre de son projet en production caprine (création d'atelier ou reprise d'exploitation). Renforcer l'approche technico-économique dans le montage du projet et dans le suivi de la mise en œuvre.
Description actions	3 visites technico-économiques d'un conseiller élevage caprin au cours des 18 mois suivant l'installation, en relation avec le conseiller installation.
Indicateurs de résultats	Nombre de projets accompagnés
Indicateurs de suivi	Nombres de visites réalisées
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	OPA
Partenaires	
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	D.4/ 26 400€ 16 porteurs de projet x 3 jours conseiller élevage x 550€ (coût journalier) = 26 400€ Coordination CRACVL
Demande Conseil Régional	L'aide du Conseil Régional est assurée par le CAP Installation
Bénéficiaires	OPA
Demande Etat	
Autres financeurs	Autofinancement des bénéficiaires
Observation	Renvoi vers le CAP Installation avec un module technique dans l'exploitation au cours des 18 premiers mois.

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE D. PERFORMANCES EN ELEVAGES

ACTION D.5	Amélioration du bien-être animal et ergonomie des installations : investissements en élevage
Objectifs action	<ul style="list-style-type: none"> - diminuer la pénibilité et améliorer la productivité du travail et la sécurité des hommes ; - permettre une évolution du système vers une amélioration de l'autonomie alimentaire ; - permettre une amélioration du bien-être animal - permettre d'améliorer la préparation sanitaire
Description actions	<p>Soutien aux investissements dans les élevages : <u>Favoriser les investissements dans les élevages, pour des équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - permettant de diminuer la pénibilité et d'améliorer la productivité du travail et la sécurité des hommes ; - permettant une évolution du système vers une amélioration de l'autonomie alimentaire ; - permettant une amélioration du bien-être animal - permettant d'améliorer les aspects sanitaires <p><u>Investissements éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction, rénovation, extension de bâtiment d'élevage et de stockage de fourrages avec bardage et charpente bois SAUF si portée > à 15 mètres bardage obligatoire uniquement : gros œuvre, plomberie, le stockage et le traitement des effluents d'élevage et stockage et traitement des eaux blanches, électricité, auges et abreuvoirs, râteliers, récupération et stockage des eaux de pluies, filets brise vents et terrassement. - Aménagement de bâtiments d'élevage existants (maçonnerie, terrassement, électricité, plomberie, contention et matériel). - Salle de traite (rénovation/modernisation d'installation existante) : aménagement du local : aire de manœuvre, sols, murs et plafonds, équipement pour le nettoyage du local et du matériel. Matériel de traite (griffes, décrochage automatique, compteur à lait...); distributeur de concentrés ; revêtement antidérapant fosse et quai, chiens électriques ; tanks à lait et accessoires ; prérefroidisseur. - Contention : barrières fixes et mobiles, portillons, cornadis, cage d'écornage, cage de retournement, bascules. - Au pâturage: systèmes d'abreuvement, aménagement de point d'eau, bords de mare ou de cours d'eau, pompe éolienne ou solaire, passage canadiens, matériel de clôture, broyeur à disque sous clôture. - Ambiance bâtiment, sanitaire : isolation, cheminées et ou chapeau d'aération, systèmes de ventilation et régulation automatique, brumisateurs, dispositif de désinfection de l'eau. - Alimentation : matériel de séchage du fourrage, griffe de reprise du fourrage, silos de stockage d'aliments et concentrés et dispositif de reprise (trémies, vis,...), fabrication d'aliment à la ferme et de distribution automatisée ou mécanisée des aliments: cellules, broyeurs et aplatisseurs, désileuses, remorques distributrices mélangeuses ou non, pailleuse-distributrice, autochargeuse. - Matériels et asservissement électronique, robotique, logiciels spécifiques: distribution aliment, identification électronique, vidéosurveillance, matériels de surveillance sanitaire. <p><i>Ne sont pas considérés comme un simple remplacement et sont éligibles les dépenses d'acquisition d'un bien en remplacement d'un bien amorti au plan comptable.</i></p> <p>NB : Les investissements liés à la transformation en fromagerie et à la commercialisation peuvent être accompagnés sous réserve de disponibilités des crédits par les CRST (Contrat Régionaux de Solidarité Territoriale).</p>
Indicateurs de résultats	90 projets sur 4 ans
Indicateurs de suivi	Nombre de dossier CAPEX Nombre de projets d'investissement
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	OP, OPA, laiteries

Partenaires	
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	3 700 000 €
Participation du Conseil Régional	<p>Projets dont les dépenses éligibles sont comprises entre 4 000 € et 10 000 € HT : la procédure CAPEX hors FEADER s'applique :</p> <p>Taux de base d'aide publique : 20% Bonifications : +15% pour les exploitations engagées en agriculture biologique ou +10% pour les exploitations engagées dans une AOP ou CCP</p> <p>Projets dont les dépenses éligibles sont strictement supérieures à 10 000 € HT : Montant d'investissement éligible plafonné à 90 000€ HT.</p> <p>1) Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDRR Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du PDRR, ces taux s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans chacun des CAP.</p> <p>Pour les investissements productifs (hors mise aux normes, hors CUMA)</p> <p>Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) : 20%</p> <p>Bonifications (cumul max de 40% / 50% pour un jeune agriculteur ou une exploitation engagée en Agriculture Biologique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> + 10% pour les <u>bénéficiaires prioritaires</u> (jeunes agriculteurs <u>ou</u> exploitations engagées en agriculture biologique <u>ou</u> dans un signe officiel de qualité). + 10% pour les <u>projets agro-écologiques</u> : opérations d'économie d'énergie <u>ou</u> de réduction des intrants. + 10% sur les <u>territoires prioritaires</u> (le siège d'exploitation ou au moins une parcelle de l'exploitation située dans un territoire prioritaire) au regard des enjeux de réduction d'intrants (territoire sous contrat Agences de l'eau). + 10% pour les <u>priorités régionales de développement rural</u> . <p><u>Majoration du taux de base bonifié</u> (cumul max 75% d'aide publique):</p> <ul style="list-style-type: none"> + 15 % pour les projets collectifs portés par un GIEE. + 10% pour les opérations bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'un Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI). <p>2) Pour les projets non éligibles et non sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDRR, la procédure CAPEX s'applique : Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du PDRR, ces taux s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans le CAP.</p> <p>Bonifications : cumul max de 30%</p>
Bénéficiaires	<p><u>Bénéficiaires:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - éleveurs de la région Centre-Val de Loire - pour les éleveurs en zone AOP : être adhérent à un cahier des charges AOP. - posséder au moins 40 chèvres en transformation fromagère ou au moins 80 chèvres en élevage « laitier ». - engagé dans au moins une des actions du CAP filière ou adhérent CMBPEC ou GBPH - ne pas avoir bénéficié d'une aide à l'investissement du CAP filière sur la durée du CAP.
Demande Conseil Régional	D.5/ TOTAL = 460 000 €
Demande Etat	
Autres financeurs	FEADER= 300 000€

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE D. PERFORMANCES EN ELEVAGES

ACTION D.6	Soutenir des projets d'étude innovants
Objectifs action	Mettre en place des projets innovants d'expérimentation pour répondre aux problématiques des éleveurs caprins
Description actions	1/Méthodes alternatives de gestion du parasitisme dans les élevages caprins pâturant AMI PEI 2016 2/Valorisation en ferme de l'identification électronique des troupeaux caprins AMI PEI 2016 3/Nouvelles thématiques identifiées au cours des premières années du CAP
Indicateurs de résultats	
Indicateurs de suivi	
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	OPA, INRA, autres acteurs de la filière
Partenaires	
Calendrier	2017-2021
Coût	
Demande Conseil Régional	
Bénéficiaires	
Demande Etat	
Autres financeurs	AAP PEI

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE E. COMMUNICATION FILIÈRE
ET NOTORIETE DES FROMAGES DE CHÈVRE DU CENTRE VAL DE LOIRE

ACTION E.1	Communication interne filière
Objectifs action	Favoriser la « culture filière » entre les différents interlocuteurs caprins Les échanges d'informations entre les différents échelons de la filière sont indispensables. En effet, les évolutions tant portées sur la conjoncture que sur les progrès technico-économiques se doivent d'être véhiculées. Aussi, dans un souci de cohésion au sein de la filière, deux outils sont proposés. D'une part, la création et diffusion semestrielle d'un bulletin d'information « Esprit Filière ». D'autre part, l'organisation de journées caprines régionales et départementales une fois par an. Ces journées sont l'occasion pour les éleveurs de mieux appréhender leur environnement et les problématiques actuelles tout en abordant de manière plus directe les différents interlocuteurs de la filière.
Description actions	E1-1/ Création et diffusion d'un bulletin d'information « Esprit Filière Caprine » Conception, impression et diffusion du bulletin par le biais des laiteries, des AOP et des chambres d'agriculture. Envoi également aux partenaires de la filière (financiers). E1-2/ Organisation de journées annuelles d'information - Organisation d'une journée régionale caprine annuelle E1-3/ Communication sur le projet de filière CAP Caprin 3^{ème} génération - Organisation d'une journée de lancement du CAP - Réalisation de 2 plaquettes de communication (à destination des éleveurs et à destination des techniciens) E1-4/ Communication sur le réseau d'acteurs de la filière - Organisation d'une page caprine sur le site Internet de la CRACVL et celui du CRIEL avec liens vers site des travaux des partenaires.
Indicateurs de résultats	- 4 publications à 1500 exemplaires - 4 journées régionales caprines (JRC) - 1 journée de lancement - 2 plaquettes - 1 page internet actualisée
Indicateurs de suivi	Nombre de bulletin réalisés Nombre de journées régionales caprines organisées Nombre d'éleveurs présents aux journées d'information Plaquettes d'information Modification apportées sur la page internet
Pilotes	CRIEL et CRACVL
Mise en œuvre	CRIEL, CAs, CRACVL
Partenaires	La filière
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	E1/ TOTAL = 26 600€ E1-1/ 4 publications x 900 € (impression et diffusion) = 3 600 € E1-2/ 4 JRC x 3 500 € (coûts réels : salle, intervenants, coûts logistiques,...) = 14 000 € E1-3/ journée de lancement = 4 000 € (comprenant conception, impression et envois) E1-4/ temps agents CRACVL= 10 jours sur durée du CAP x 550€/j = 5 500€
Demande Conseil Régional	E1/ TOTAL = 12 800 € E1-1/ 50% = 1 800 € E1-2/ 50% = 7 000 € E1-3/ 100% = 4 000 €
Bénéficiaires	CRIEL
Demande Etat	-
Autres financeurs	E1-1/ 25% CRIEL ; 25% CRACVL E1-2/ 25% CRIEL journée régionale ; 25% CRACVL

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE E. COMMUNICATION FILIÈRE
ET NOTORIETE DES FROMAGES DE CHÈVRE DU CENTRE VAL DE LOIRE

ACTION E.2	Capitaliser autour des salons pour développer la notoriété des 5 AOP caprines du Centre-Val de Loire
Objectifs action	Assurer la promotion et développer la notoriété des 5 AOP en participant à différentes manifestations culturelles et gastronomiques. La présence des 5 AOP sur les salons doit être un plus pour chacune des AOP en terme de notoriété et d'association à la région Centre-Val de Loire, première région française en signes de qualité.
Description actions	<p>E2-1/ Présence du CRIEL et des 5 AOP sur trois salons</p> <p>Le SIA à Paris, Ferm'Expo à Tours et le salon de la gastronomie et des vins d'Orléans. Poursuite du partenariat avec Dev'up pour la mise en avant de la signature « © du Centre-Val de Loire »</p> <p>E2-2/ Créer un réseau d'éleveurs ambassadeurs</p> <p>Constituer un réseau d'éleveurs, fromagers fermiers, qui participent à des « salons » spécialisés agriculture et/ou gastronomie <u>hors région</u>. Leur proposer d'être les ambassadeurs des 5 fromages AOP de la région Centre-Val de Loire lors de ces manifestations avec une mise à disposition de divers outils de communication. Une formation d'une demi-journée, à destination de ces éleveurs, sera à prévoir avant le lancement de cette action afin d'expliquer le message que souhaite véhiculer l'interprofession et les AOP, le fonctionnement ...</p> <p>Prise en charge d'un coût journée de l'éleveur et d'une partie du coût du stand.</p>
Indicateurs de résultats	Nombre de salons auxquels nous participons Nombre d'éleveurs ambassadeurs
Indicateurs de suivi	Rapport sur les manifestations, nombre de visiteurs...
Pilotes	CRIEL
Mise en œuvre	CRIEL
Partenaires	ODG des AOP
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<p>E2/ TOTAL = 170 000 €</p> <p>E2-1/ - 4 éditions du SIA x 30 000 € = 120 000 € - ≈ 2 autres salons / an x 4 = 30 000 €</p> <p>E2-2/ Prise en charge d'une partie du coût du stand et d'un coût jour 4 salons / an x 3 jours / salon x 250 €/jour de présence + 500 € / salon (coût stand) = 5 000 € / an → Soit 20 000 €</p>
Demande Conseil Régional	<p>E2/ TOTAL = 85 000 €</p> <p>E2-1/ 50% = 75 000 €</p> <p>E2-2/ 50% = 10 000 €</p>
Bénéficiaires	CRIEL
Demande Etat	-
Autres financeurs	Autofinancement du bénéficiaire

Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021
AXE E. COMMUNICATION FILIÈRE
ET NOTORIETE DES FROMAGES DE CHÈVRE DU CENTRE VAL DE LOIRE

ACTION E.3	Promouvoir les 5 fromages de chèvre AOP du Centre-Val de Loire
Objectifs action	Conception et réalisation d'une campagne de communication et de promotion collective en faveur des fromages de chèvre du Centre-Val de Loire sur le marché français pour une durée de 4 années. Les principaux objectifs sont : <ul style="list-style-type: none"> - d'entretenir et de développer la notoriété de nos fromages - mettre en avant l'identité caprine régionale
Description actions	Pour atteindre ces objectifs, il conviendra : <ul style="list-style-type: none"> - de s'attacher à faire connaître les 5 noms de nos AOP et les associer à un territoire et à un/des terroirs ; - de continuer à faire évoluer l'image de nos fromages de chèvre vers plus d'accessibilité et de quotidienneté à travers leur utilisation en cuisine notamment, sans pour autant perdre de vue le plateau de fromages, et sans les banaliser. Afin de mettre en œuvre ce programme, nous lancerons un « appel d'offres » auprès d'agences de communication. Pour plus de cohérence, nous souhaitons nous engager sur un programme de quatre années, avec la même agence. Elle aura notamment pour missions de : <ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser sur les relations presse qui ont été établies ces dernières années; - Proposer plusieurs événements presse et bloggeurs pouvant ou non être également proposés au grand public ; - Exploiter l'univers graphique déjà créé (possibilité de le faire évoluer) - Prévoir la création de nouvelles recettes (envisager un concours auprès de lycées hôteliers ?) ; - Faire des propositions graphiques innovantes et dans l'air du temps - Faire preuve d'originalité et de créativité. Le Conseil Régional participera à l'audition des agences de communication et sera convié également aux réunions d'étapes.
Indicateurs de résultats	Retombées presse et média (nb d'articles parus, magazines « touchés », reportages TV,...)
Indicateurs de suivi	Bilan annuel présenté par l'agence Outils créés
Pilotes	CRIEL
Mise en œuvre	CRIEL
Partenaires	ODG des AOP
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	E.3/ Coût global estimé à 260 000 € Coût éligible = 180 000 € (soit ≈ 45 000 € / an)
Demande Conseil Régional	E.3/ 50% = 90 000 €
Bénéficiaires	CRIEL
Demande Etat	-
Autres financeurs	CRIEL et AOP
Observations	Les ODG regroupent producteurs laitiers, fermiers, transformateurs et affineurs. Ils assurent la défense et la promotion de leur AOP. Ils participent aux actions de défense et de protection du nom, du produit et du terroir, aux actions de promotion et de valorisation du produit ainsi qu'à la connaissance économique du secteur. La promotion et la défense de l'appellation est donc une mission importante. A ce titre et compte tenu des spécificités et contraintes de chacun, chaque ODG met en place sa propre stratégie de communication au travers d'actions de « filières locales ».